

DECRET N°98-270/P-RM Déterminant les modalités de participation de l'état au capital social de la société wassoul'or S.A.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°98-053 du 21 août 1998 autorisant la participation de l'Etat au capital social d'une société anonyme d'économie mixte dénommée Société WASSOUL'OR S.A ;

Vu le Décret N°97-263/P-RM du 13 septembre 1997 portant nomination d'un Premier ministre ;

Vu le Décret N°97-282/P-RM du 13 septembre 1997 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret N°97-343/PM-RM du 21 novembre 1997 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Le présent décret détermine les modalités de participation de l'Etat au capital social de la Société WASSOUL'OR S.A.

ARTICLE 2 : La représentation de l'Etat au capital social de la Société WASSOUL'OR S.A est fixé à 20% du capital. Cette participation est libérée comme suit :

- 15% constituant la participation gratuite ;

- 5% constituant les dépenses effectuées par l'Etat au titre des travaux antérieurs.

ARTICLE 3 : La représentation de l'Etat au sein du Conseil d'Administration de la Société WASSOUL'OR S.A est assurée par une ou plusieurs personnes physiques désignées par le Gouvernement sur proposition conjointe des ministres chargés des Mines et de l'Economie.

ARTICLE 4 : Le ministre chargé des Mines adresse au Gouvernement chaque année un rapport sur la Société WASSOUL'OR S.A.

ARTICLE 5 : Le ministre des Mines et de l'Energie, le ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration, le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 27 Août 1998

**Le Président de la République,
Alpha Oumar KONARE**

**Le Premier Ministre,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Ministre des Mines et de l'Energie,
Yoro DIAKITE**

**Le Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration,
Ahmed El Madani DIALLO**

**Le Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration,
Ministre des Finances par intérim,
Ahmed El Madani DIALLO**

**Le Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration,
Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
par intérim,
Ahmed El Madani DIALLO**